

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2014

**Présents:** Annie BOULAIN, Danièle CASTERA, Alain CHASSEUR, Danielle DEGOS, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET, Roger LARRODE, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNE, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS.

**Secrétaire de séance:** Alain CHASSEUR

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Constitution de la commission communale des impôts

Accord à l'unanimité.

### 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2014

Approbation à l'unanimité.

### 2/ Organisation du bureau de vote du 25 mai 2014 (Elections Européennes)

**7h45-11h30 :** Roger LARRODE, Danièle CASTERA, Patrice LAULOM, Thomas PEYRES, Sophie ROBERT.

**11h30-14h30 :** Thierry GUILLOT, Alain CHASSEUR, Danielle DEGOS, Nathalie MARIMPOUY, Pierre VENDRIOS.

**14h30-18h :** Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO.

### 3/ EPFL demande rachat anticipé terrain Lahargou

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de l'EPFL « Landes Foncier »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2011 portant sur la délégation de l'acquisition d'une propriété sise à SAINT LON LES MINES et cadastrée section AX n<sup>os</sup>9, 10, 11, 12 et 337 pour une contenance totale de 63a 40ca pour un montant de 220 000€,

Vu l'acte notarié reçu par Me DUPLANTIER, notaire à DAX, en date du 3 novembre 2011,

Considérant que la commune est en droit de demander une revente anticipée d'une partie du bien, conformément au Règlement Intérieur de l'EPFL,

Vu l'acte notarié reçu par Maître LARRAN, Notaire à PEYREHORADE, en date du 24 mai 2012 concernant le rachat anticipé des parcelles AX 349 AX 341 provenant de la division des parcelles AX n° 9, AX n°12, pour une contenance de 1160 m<sup>2</sup>, pour un montant de 40 252 €

Vu l'acte notarié reçu par Maître LARRAN, Notaire à PEYREHORADE, en date du 26 décembre 2012 concernant le rachat anticipé de la parcelle AX 342 provenant de la division de la parcelle AX N° 12, pour une contenance de 600 m<sup>2</sup>, pour un montant de 20 820 €

Vu l'acte notarié reçu par Maître MAYSONNAVE, Notaire à PEYREHORADE, en date du 23 juillet 2013 concernant le rachat anticipé de la parcelle AX 355 provenant de la division de la parcelle AX N° 12, pour une contenance de 598 m<sup>2</sup>, pour un montant de 20 750 €

Vu l'acte notarié reçu par Maître MAYSONNAVE, Notaire à PEYREHORADE, en date du 23 juillet 2013 concernant le rachat anticipé de la parcelle AX 347, 349, 351, 354 et 356 pour une contenance de 1974 m<sup>2</sup>, pour un montant de 68 499 €,

Considérant l'état des engagements financiers modifié réalisé par l'EPFL en date du 18 mars 2014,

Considérant le projet de création de logements sociaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de demander la reprise anticipée à l'EPFL « LANDES FONCIER » des parcelles AX n° 346, 348, 350, 352 et 353 pour une contenance de 2017 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :** DECIDE de solliciter l'EPFL pour cette reprise anticipée partielle moyennant le prix de 3679 € correspondant au solde du portage financier.

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 4/ Approbation des statuts du syndicat du bassin du versant des Luys et adoption du périmètre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-18,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

VU les dispositions du schéma départemental de coopération intercommunale des Landes, arrêté le 23 décembre 2011 « partie II -3-2-1 syndicats de gestion et d'entretien de rivières »

VU l'arrêté préfectoral DAECL n° 159 portant création du syndicat de rivières du bassin versant des Luys landais en date du 27 mai 2013,

VU le projet de statuts adopté par le comité syndical de rivières du bassin versant des Luys landais, par délibération en date du 17 mars 2014

**Considérant** la nécessité d'étendre le périmètre du syndicat pour couvrir le bassin versant tel que prévu dans le SDCI,

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'extension du périmètre du Syndicat de rivières du bassin versant des Luys landais aux communes de ARSAGUE, BAIGTS, BASSERCLES, BEYRIES, CASTAIGNOS-SOULENS, CASTELNER, ESTIBEAUX, GIBRET, HABAS, LABATUT, MARPAPS, MISSON, MONTFORT-EN-CHALOSSE, MOUSCARDES, OSSAGES, PHILONDENX et TILH.

**APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat du bassin du versant des Luys.

**APPROUVE** les principes de répartition des charges.

#### 5/ Demandes de subventions.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les associations « Tennis Club de Peyrehorade », « Peyrehorade Sports natation » et « La Clique et Harmonie d'Aspremont » ont sollicité la commune pour une subvention.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas subventionner ces associations.

#### 6/ Aménagement salle de réunion.

La commission bâtiments doit se réunir sur le site le mercredi 21 mai à 19h pour évaluer les travaux à effectuer.

#### 7/ Fonds d'équipements des communes 2014 (FEC)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de soumettre les devis suivants au Conseil Général pour l'attribution du FEC :

	MONTANT HT
<b>TRAVAUX SALLE LABADIE</b>	
TASTET MENUISERIE	<b>11 972. 00</b>
<b>AMENAGEMENT TROTTOIRS</b>	
BAUTIAA	<b>21 165. 50</b>
<b>ACQUISITION MATERIEL ECOLE PRIMAIRE</b>	
SARL A.T.I.	<b>3996. 95</b>
<b>ACQUISITION MOBILIER MAIRIE</b>	
CDF BUREAUTIQUE	<b>3600. 00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 734. 45</b>

Accord à l'unanimité.

#### 8/ Demande de mise à disposition d'une salle communale.

L'association du Thaï- Chi souhaite disposer de la salle des associations le mercredi de 19h à 20h.

Cette salle n'étant pas disponible sur ce créneau horaire, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de lui proposer le lundi ou le jeudi de 19h à 20h.

#### **9/ Constitution de la commission communale des impôts**

VU l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID),

**CONSIDERANT** que des élections municipales ont eu lieu le 23 mars 2014,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs de la Commune.

**CONSIDERANT** que celle-ci doit être composée de six membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, et de six commissaires,

**CONSIDERANT** que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. De plus, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la Commune,

**CONSIDERANT** que les commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal et que cette liste doit proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DRESSE** la liste des douze commissaires titulaires et suppléants à proposer au Directeur des services fiscaux, comme suit :

#### **Liste des commissaires titulaires**

Jacques FORSANS, Jacques BAYLE, Francis SIBERCHICOT, Yvan DUTHIL, Jean Marie ANNE, Christian BUCAU, Daniel PREUILHO, Francis LARROUQUETTE, Pierrette LAHET, Anne Marie DELMON, Alice LARBERE, Bernard MATABOS.

#### **Liste des commissaires suppléants**

Roland DUCONQUERE, Yves MAYE, Gérard VERGEZ, Pierre LONGAYGUES, Jean Claude BROSTRA, Francis BAREYRE, Audrey LESBATS, Isabelle TOULLEC, Huguette FORSANS SIBE, Michel MATABOS, Cathy DELSOL, Christelle LAGARDERE.

#### **10/ Questions et informations diverses**

##### Logements sociaux

Le permis de construire est en cours d'instruction.